

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 91.00.624.025.1 DU 10 OCTOBRE 1991

# Balance à équilibre automatique EXA modèle PSII

**(CLASSE III)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

**FABRICANT**

Société EXA, voie Romaine, BP 98, 33172 Gradi-gnan Cedex.

**CARACTERISTIQUES**

Les balances à équilibre automatique EXA modèle PSII sont constituées par :

- 1) Un dispositif indicateur numérique dont le fonctionnement est basé sur le principe d'un convertisseur analogique-numérique double rampe et dont la partie traitement est assurée par une unité logique à microprocesseur.
- 2) Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué d'un capteur à jauges de contraintes EXA à point d'appui central de type PP.
- 3) Un dispositif récepteur de charge constitué par un plateau de dimension 360 x 245.
- 4) Les dispositifs suivants :
  - Un dispositif d'affichage des indications principales,
  - Un dispositif de mise à zéro initial,
  - Un dispositif de maintien du zéro,
  - Un dispositif indicateur de zéro semi-automatique à équilibrage de tare,
  - Un dispositif de mise à niveau,
  - Un dispositif indicateur de niveau,
  - Un dispositif indicateur de poids net.

Les caractéristiques métrologiques sont fixées comme suit :

Portée maximale Max (kg)	Portée minimale Min (g)	Echelon e (g)
6	40	2
15	100	5
30	200	10

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Le numéro et la date figurant dans le titre de la présente décision doivent être apposés sur la plaque d'identification des balances.

**INDICATIONS PARTICULIERES**

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif indicateur, à proximité des résultats de pesage, lorsque la balance n'est pas munie du dispositif de scellement défini par le plan annexé à la présente décision.

**DEPOT DE MODELE**

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine et chez le fabricant.

**VALIDITE**

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

**ANNEXES**

- Notice descriptive.
- Photographie n° 5566-1.
- Plans de scellement n°s 5566-2 et 3.
- Schéma synoptique n° 5566-4.

POUR LE MINISTRE EMPÊCHE :  
LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
  
M. GERENTE



## NOTICE DESCRIPTIVE

## Balance à équilibre automatique EXA modèle PS II

### I - PRESENTATION

La balance à équilibre automatique EXA modèle PS II est une balance monobloc qui comprend :

- un dispositif récepteur de charge formé d'un plateau monté sur un support par l'intermédiaire d'un capteur à jauges de contrainte EXA type PP,
- un dispositif indicateur qui regroupe les éléments suivants :
  - une unité de traitement à microprocesseur,
  - un dispositif d'affichage,
  - des commandes de fonctionnement.

### II - FONCTIONNEMENT

#### 1°) Description

L'unité de traitement prend en charge l'alimentation du capteur, le conditionnement du signal, la conversion analogique-numérique, la gestion et la transmission des données.

Elle comprend :

- *Un carte d'alimentation :*

Les différentes tensions utilisées sont obtenues en redressant, en filtrant et en régulant la tension délivrée par le secteur.

Une carte microprocesseur gère le convertisseur double rampe, le clavier, l'afficheur du poids et les messages.

A l'intérieur du processeur se trouve une mémoire non volatile du type RAM comprenant les paramètres de réglage et le coefficient nécessaire au calcul du gain.

#### 2°) Initialisation - Mode de réglage

Tous les paramètres nécessaires à la configuration et à l'utilisation de cette balance sont initialisés ou activés au moyen du programme de réglage qui permet un dialogue entre d'une part l'installateur qui agit sur les touches tare et réglage de l'indicateur et, d'autre part l'instrument qui visualise les différentes étapes sur l'affichage.

Pour accéder à ces réglages, il convient lors de la mise sous tension de l'appareil d'actionner le poussoir interne de réglage dont l'accès est protégé grâce au dispositif de scellement.

#### 3°) Dispositif de commande et de visualisation

Les dispositifs indicateurs comportent en face avant :

- un afficheur des valeurs de poids à six chiffres,
- deux voyants destinés à signaler :
  - ZERO : la mise à zéro est réalisée au 1/4 échelon,
  - NET : la mise en œuvre du dispositif de tare,
- un interrupteur marche/arrêt. Un contrôle de fonctionnement est systématiquement effectué à la mise en marche,
- une touche T pour le dispositif semi-automatique de tare.

■ N° 5566-1

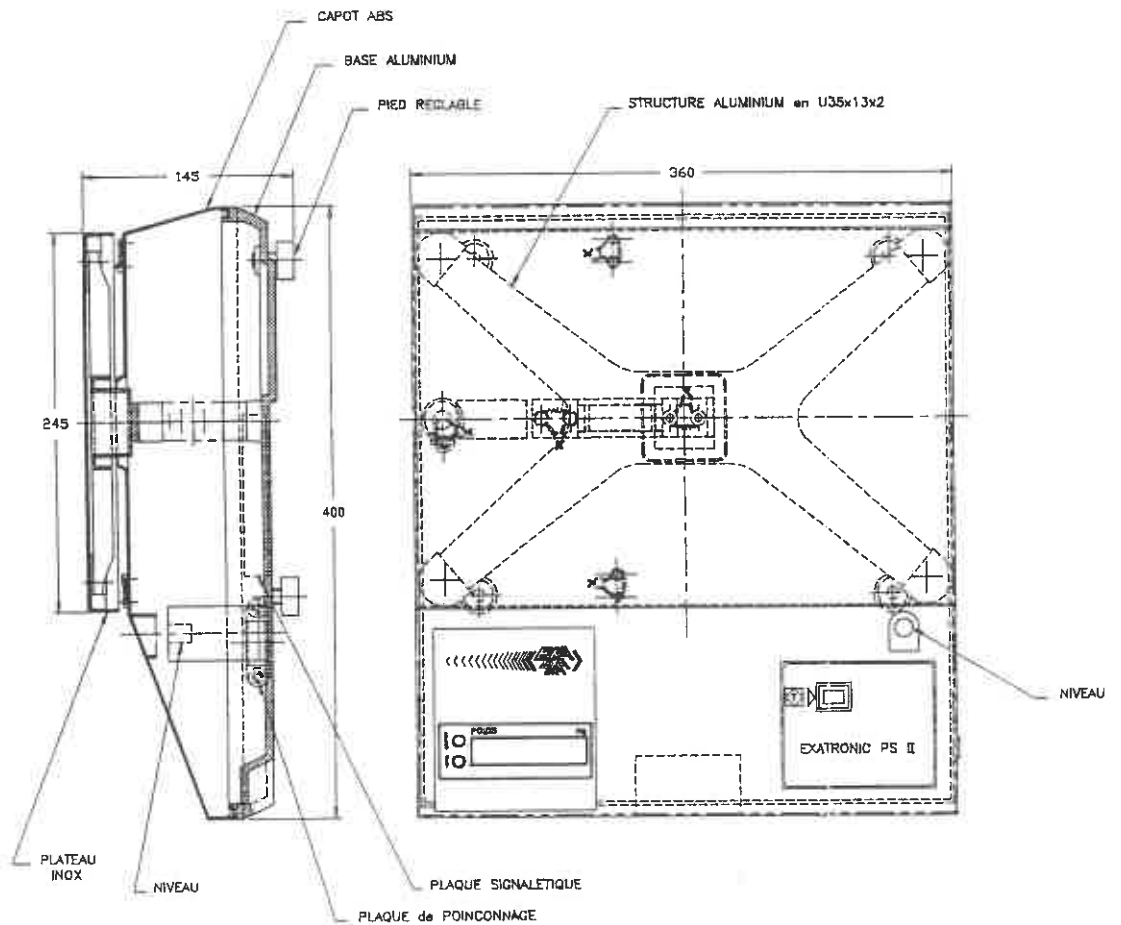
BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE EXA PS II



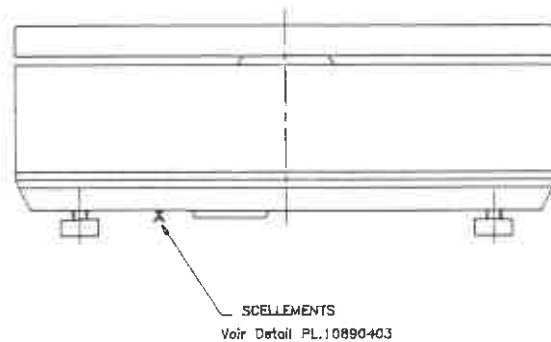
■ N° 5566-2

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE EXA PS II

Vue d'ensemble



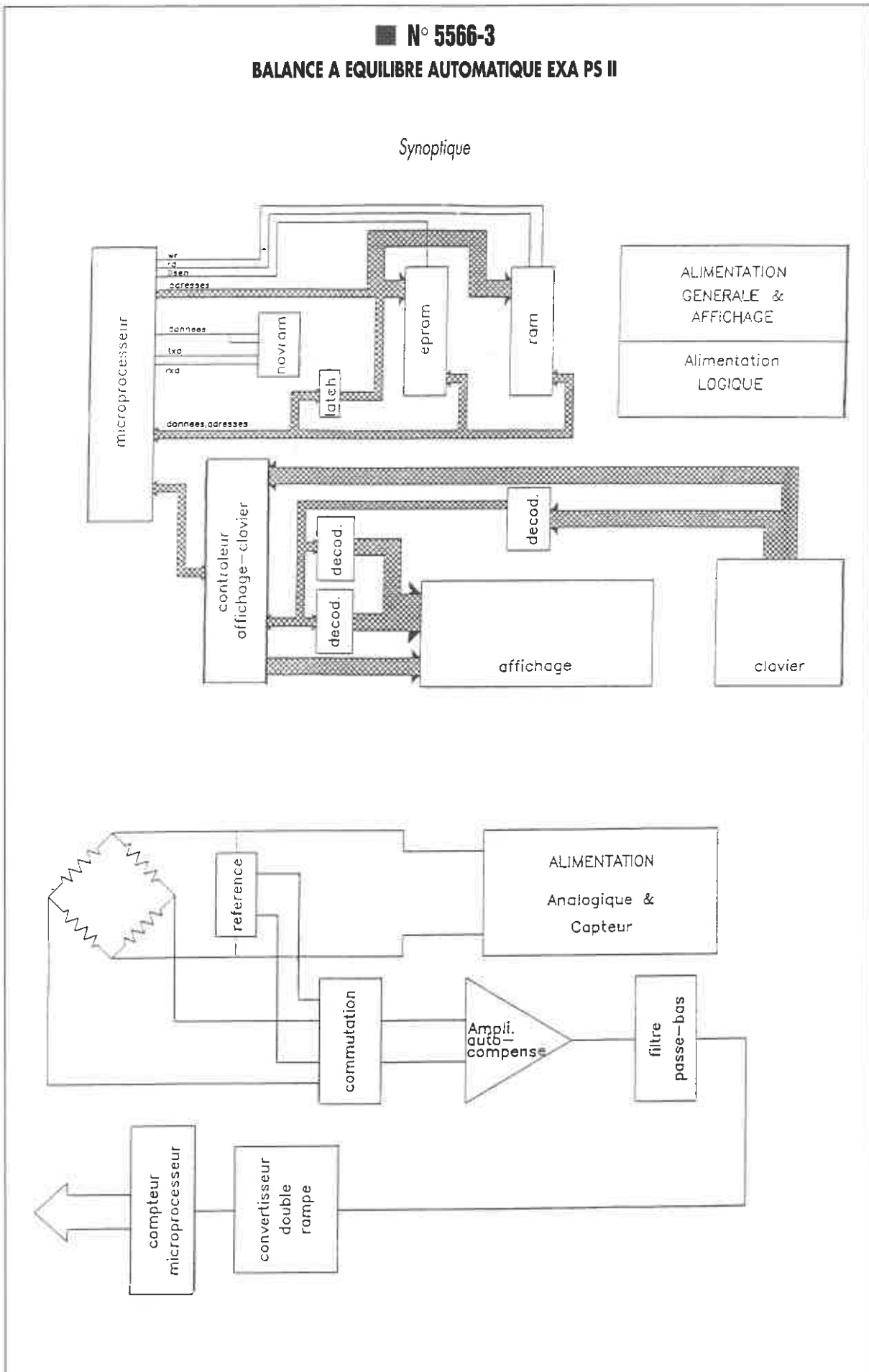
VUE ARRIERE



■ N° 5566-3

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE EXA PS II

Synoptique



■ N° 5566-4

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE EXA PS II

Plaque signalétique

